



*Service régional et départemental
de la communication interministérielle*

Rouen, le 29 juin 2018

Abaissement de la vitesse de 90 à 80 km/h sur les routes à double-sens sans séparateur central au 1^{er} juillet 2018

La mesure numéro 5 du Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) du 9 janvier entre en vigueur le dimanche 1er juillet 2018. En abaissant la vitesse de 90 à 80 km/h sur les routes secondaires, le Gouvernement entend sauver entre 300 et 400 vies par an et réduire le nombre de personnes blessées, qui était de 73 384 en 2017 (dont 24 732 ont dû être hospitalisées).

Pour mieux comprendre l'abaissement de la vitesse de 90 à 80 km/h sur les routes à double-sens sans séparateur central, la Sécurité Routière vous informe sur http://www.lebureaudecom.fr/securiteroutiere/cp_emailing41_juin2018.html

Le décret n°2018-487 du 15 juin 2018 relatif aux vitesses maximales autorisées des véhicules sur routes (hors autoroutes et routes à chaussées séparées par un terre plein central) a pour incidence, dans le département de la Seine-Maritime, la mise en place de 150 panneaux qui seront installés par le Département et la Métropole Rouen Normandie et mis en service dès le dimanche 1^{er} juillet 2018.

Cette mesure va impacter 5000 kilomètres (des 6715 kilomètres) de routes départementales qui passeront à 80 km/h. 300 Km de routes à 2x2 voies resteront à 90km/h. Seuls quelques kilomètres de routes nationales à 3 voies sans séparateur central resteront à 90km pour une continuité d'itinéraire Rouen / Beauvais.

8 radars sont concernés par la mesure d'abaissement de la vitesse à 80km/h :

sur la RD915 à Gournay en Bray
RD6015 à Saint Eustache la Forêt
RD6014 à La Neuville Chant d'Oisel
RD131 à Louvetot
RD438 à La Londe
RD982 à Hénouville
RD490 à Arelaune en Seine
RD20 à Doudeville

Ces mesures concernent toutes les routes à double-sens sans séparateur central.

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

www.seine-maritime.gouv.fr et www.normandie.gouv.fr , Twitter : @prefet76

courriel : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr